



Arrêté municipal portant délégation de fonction et signature  
à un fonctionnaire titulaire de la Commune

Madame GUEZENNEC Cynthia

N° ARR2020-061

Le Maire,

Vu le Décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'Etat-Civil ;

Vu l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal en date du 16 juillet 2020 nommant Madame GUEZENNEC Cynthia en qualité d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, dans les fonctions d'agent permanent ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Mme GUEZENNEC Cynthia, née le 18 février 1996 à BREST (Finistère), fonctionnaire territorial à PORSPODER, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, pour toutes les fonctions d'officier d'état civil, à l'exception de celles prévues par l'article 75 du Code Civil.

Les actes dressés dans le cadre des fonctions ainsi déléguées comportent la seule signature du fonctionnaire ainsi délégué.

**Article 2nd :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis au contrôle de légalité et au Procureur près le Tribunal Judiciaire de Brest.

Fait à PORSPODER, le 13 août 2020

Le Maire,  
Yves ROBIN



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le ...14... août 2020

Signature de l'agent :